

Paris, le 22 juin 2017

-----  
C o m m u n i q u é d e p r e s s e  
-----

## Le Défenseur des droits publie ses recommandations sur la situation des migrants à Calais

Alors que Le Défenseur des droits avait déjà signalé dans ces précédentes décisions qu'une nouvelle évacuation du camp de la zone nord de Calais pouvait conduire à accentuer l'état de vulnérabilité des exilés déjà éprouvés par un parcours migratoire très difficile, Jacques Toubon a demandé à ses services de se rendre sur place lundi 12 juin 2017.

Le Défenseur des droits, à la suite de cette visite, a publié [un compte-rendu](#) demandant que soit dès à présent [mis un terme aux atteintes aux droits fondamentaux les plus élémentaires dont sont victimes les exilés, notamment les mineurs](#), et qui demeurent à ce jour sans précédent.

Compte tenu du caractère exceptionnellement grave de la situation, [il a souligné auprès du gouvernement la responsabilité qui leur incombe de faire cesser les situations où des personnes se trouvent dans un dénuement tel qu'il caractérise un traitement inhumain ou dégradant](#).

Soucieux que les exilés présents sur le territoire français, et en l'occurrence à Calais, puissent être traités dignement, conformément au droit et aux engagements internationaux liant la France, le Défenseur des droits réitère les recommandations émises dans [son rapport publié le 6 octobre 2015](#) ou encore dans sa [décision du 20 avril 2016](#).

Il demande par ailleurs instamment que :

- un accès pérenne à l'eau soit rendu possible ainsi que des distributions de repas adaptées aux besoins des exilés, dans des conditions dignes ;
- un accueil de jour spécialisé et la mise à l'abri des mineurs et des femmes dans des locaux situés sur le territoire de Calais ou à proximité immédiate soit garantie ;

- un lieu où les exilés puissent se reposer, se laver et envisager la suite de leur parcours migratoire soit installé ;
- le dispositif dérogatoire à la régionalisation de l'accès à l'asile soit de nouveau mis en place compte tenu de la présence sur le territoire de Calais de nouveaux migrants qui, en raison de la nationalité, notamment érythréenne, pourraient prétendre à une protection internationale.

### Contacts presse

---

Bénédicte Brissart  
Conseillère presse et Communication  
[benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr](mailto:benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr)  
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

---

Laetitia Got  
Chargée de la mission presse  
[laetitia.got@defenseurdesdroits.fr](mailto:laetitia.got@defenseurdesdroits.fr)  
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46